VOL. LIII SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 29 OCTOBRE 1924 No. 49.

ABONNEMENTS

Canada, par année $1.00
Etats-Unis, par année 1.50
Europe, par année 2.50

Tarif des Annonces

Par pouce .... 50 sous

ANNONCE LEGALES

1ere insertion, parligne ...... 12 sous
Chaque insertion subséquente 8 sous

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 35 sous chacune. Petites annonces, 50 sous.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PU[illegible] ET IMPRIMÉ
TOUS [illegible]ERCREDIS

Toutes c[illegible] [illegible]ations concernant le journal o[illegible] [illegible]nerie devront être adressées :

L[illegible] [illegible]nitoba
Publ[illegible] [illegible]. GAUVIN
42, [illegible] Provencher
SAINT-BO[illegible] - MANITOBA
Téléphone : 123[illegible]

LE MECANISME DE L'ELECTION

Le moment approche où les électeurs des Etats-Unis auront à faire choix du prochain président de la République. C'est, en effet, le quatre novembre prochain le jour du scrutin. Dès le soir même du quatre, au plus tard dans la nuit, la presse sera en mesure de proclamer le nom de l'élu: elle acclamera le futur président des Etats-Unis, le trente et unième appelé à siéger à Washington.

Et, cependant, quoique ce soit la coutume, une coutume justifiée par une longue expérience, le pronostic considéré comme verdict définitif du quatre novembre prochain pourrait fort bien être démenti par la réalité, car la réalité, c'est que l'élection officielle du président et du vice-président, d'ailleurs, ne se fera réellement, en vertu de la constitution, que dans les premiers jours de janvier 1925.

Ce qui se produit le quatre novembre, c'est l'élection par les citoyens de chaque Etat, des électeurs appelés à choisir le président.

D'après la constitution des Etats-Unis, en vertu de l'article II, le président est élu par le vote d'électeurs spéciaux choisis dans chaque Etat en nombre correspondant au chiffre des représentants de chacun de ces Etats dans les deux chambres du Congrès, à Washington.

C'est, en somme, l'élection au second degré par opposition à l'élection directe, résultat du vote de l'ensemble des électeurs.

Le choix de ces électeurs présidentiels dans chaque Etat, au lieu d'être fait comme semblait le prévoir la constitution, par les chambres locales, est fait, suivant une coutume déjà ancienne, par les conventions des divers partis dans ces Etats, chacun représentant sa liste, et le quatre novembre, c'est le choix entre ces listes que les électeurs dans chaque Etat, seront appelés à faire.

Suivant ce vote du quatre novembre, la liste républicaine l'emportera dans un certain nombre d'Etats; la liste démocrate dans un certain nombre d'autres, tandis que d'autres Etats encore se rallieront à la liste radicale indépendante de La Follette.

On pourra donc, le quatre au soir, calculer exactement combien de voix chaque parti aura dans le collège électoral au seconr degré, chaque Etat ayant un nombre de voix différent, comme nous l'avons noté.

Mais ceci présuppose que tous les électeurs présidentiels figurant sur les listes qui l'ont emporté dans les divers Etats voteront inéluctablement pour le candidat présidentiel du parti que représente la liste sur laquelle ils figurent.

C'est bien en effet ce qui se produit, l'électeur au second degré, une fois élu, se démettant de son libre arbitre pour adhérer scrupuleusement au choix de son parti.

Mais rien dans la constitution ne contient pareille obligation, et tel electeur présidentiel élu sur la liste républicaine, par exemple, a constitutionnellement l'absolue liberté d'exercer son jugement; il peut, le cas échéant, déposer son vote présidentiel pour tel ou tel autre candidat à la présidence.

Théoriquement, donc, le vote du quatre novembre, élection au premier degré, ne devrait constituer qu'une presomption, non pas une certitude, mais en pratique, les moeurs électorales ont créé un précédent si bien établi que l'élection au second degré par le collège des électeurs présidentiels n'est plus qu'une simple formalité, aucun de ces électeurs ne se croyant autorisé à faire prévaloir son libre arbitre contre le mandat des électeurs.

Le collège électoral présidentiel comprend cette année 531 membres.

L'élection du président devant se faire à la majorité des voix, il faudra donc, pour être élu président, obtenir au moins 266 voix.

Dans le cas qui, vraisemblablement, pourrait se présenter cette année par suite de l'intervention du parti La Follette, où aucun des trois principaux candidats à la présidence ne réunirait la majorité requise dans le collège électoral du second degré appelé à voter en janvier, ce serait la Chambre des représentants qui aurait à exercer cette prérogative de choisir le prochain président des Etats-Unis.

(La Presse)

UNE OFFENSIVE INTERNATIONALE DE CARACTERE ANTICATHOLIQUE ENTREPRISE CONTRE LE VATICAN

R[illegible] Par courrier [illegible] La "Tribuna" vient de publier la note suivante qui mérite d'être reproduite à titre d'[illegible] non sans faire remarquer combien elle [illegible] aux faits connus:

[illegible] temps que des nouvelles de Paris confirmant la suppression de l'ambassade de France près du Saint-Siège [illegible] du gouvernement à l'égard de [illegible] religieuses, des télégrammes de Buenos-Ayres [illegible] que la fameuse question de la [illegible] de Mgr de Andrea comme archevêque de la capitale de l'Argentine, au lieu de se résoudre par la nomination de Mgr de Andrea comme visiteur apostolique de l'Amérique du Sud, se complique par suite de la demande catégorique du Sénat argentin au Saint-Siège de satisfactions qui met le Vatican dans l'alternative de choisir entre la rupture diplomatique et l'acceptation de conditions précédemment repoussées. On peut dès maintenant prévoir que la question pourra difficilement avoir une issue qui puisse satisfaire Rome et Buenos-Ayres.

Mais, ajoute la "Tribuna", il y a encore autre chose entre le Saint-Siège et l'Angleterre, dont les rapports courent également des risques d'une tension alarmante. Tout ce qui est advenu en Palestine du fait des Israélites, soutenus par les Anglais, a créé au Vatican une atmosphère de douloureuse appréhension.

De Russie parviennent des informations selon lesquelles le gouvernement eds Soviets liquide sans égards la mission pontificale.

En Tchco-Slovaquie, il semblait que le Concordat avec le Saint-Siège fût sur le point d'être signé, mais les choses paraissent s'embrouiller.

Dans un certain sens, cette situation a des répercussions même en Italie, où les pures intentions du Pape en vue de la pacification sont empoisonnées par une propagande dépourvue de sincérité, qui pénètre jusque dans les rangs du Parti populaire et ailleurs, affirme-t-on, jusque dans les organes auxquels le Vatican devrait pouvoir se fier aveuglément.

Les hautes sphères de la Curie veulent voir en tout cela une offensive internationale de grand style et de caractère anticatholique contre le Saint-Siège, et, conséquemment, étudient les moyens d'y parer et de répondre aux offensives possibles.

DE RICHELIEU A EMILE COMBES

Lavigerie disait jadis que les dissensions entre l'Eglise et l'Etat sont nuisibles aux deux pouvoirs. C'est une vérité dont les cardinaux de France sont persuadés: leur noble appel à la paix religieuse en témoigne. Il semble qu'elle laisse M. Edouard Herriot beaucoup plus indifférent: un terme de la réponse qu'il leur adresse, certaine phrase sur "les conflits qui ont souvent agité notre histoire" accepte avec un peu trop de légèreté l'éventualité d'une lutte nouvelle. Et dans les journaux officieux, dont souvent on se demande s'ils lui infligent des ordres ou s'ils attendent ses inspirations l'esprit d'offensive antireligieuse est fiévreusement déchainé.

M. Herriot, écrivant à des cardinaux, s'est amusé à se parer lui-même de quelque reflet de pourpre. Il s'est mis dans le sillage de Richelieu, de Mazarin, pour revendiquer en face de ses augustes correspondants les droits de l'Etat.

Richelieu! Mazarin! Je ne suis pas sûr que les ardents publicistes du Cartel des Gauches aient beaucoup goûté ces évocations. Il en est un qui termine son article en disant que si le gouvernement manque d'énergie à l'endroit des "cagots", il est perdu, et cet alarmiste ajoute: "Ma conclusion tient dans un mot: "Combes!"

M. Herriot trouve plus élégant, vis-à-vis de la France et de l'Europe, d'apparaitre comme el successeur de Richelieu et de Mazarin: il aime mieux, je le comprends, se réclamer de la vieille France que d'un régime naguère qualifié d'abject par M. Millerand.

Mais que M. Herriot fasse attention: on ne peut être à la fois la vieille France et France nouvelle, France concordataire et France séparée de l'Eglise. Cette France de Richelieu, de Mazarin, qui protégeait l'Eglise, qui la faisait vivre, qui lui accordait même des privilèges, pouvait aspirer sur elle à quelque souveraineté et se mêler en quelque mesure de sa vie intime. Une France séparée de l'Eglise, et qui prétend, par exemple, s'immiscer dans le fonctionnement des congrégations, c'est là une antinomie, c'est là un anachronisme.

Il est vraiment curieux de voir le parti radical, qui donne à ses "primaires" la consigne de diffamer l'ancien régime, se retrancher derrière les légistes de la monarchie, voire même derrière les cardinaux ministres d'Etat, pour trouver des précurseurs de sa politique religieuse. L'Etat radical a rompu tous liens avec l'Eglise: comment donc ose-t-il chercher, ou pour ses doctrines, ou pour ses démarches, des précédents ou des encouragements dans cette France d'avant 1789, où la société religieuse et la société civile étaient étroitement mêlées?

M. Edouard Herriot, qui met à nous parler de Richelieu une si plaisante coquetterie, est-il disposé, si d'aventure il détenait encore son portefeuille au prochain Quinze-Août, à donner des instructions à ses préfets pour que, conformément au voeu solennel de Louis XIII, l'Etat français célèbre officiellement la fête de l'Assomption? Il me dira que je badine, mais je veux simplement lui faire observer qu'il satisferait la vérité historique en même temps que ses exigeants amis en politique, en cherchant beaucoup moins loin — et aussi beaucoup moins haut — ses authentiques ascendants, et en se contentant, comme parait le lui demander M. Georges Ponsot, d'être l'héritier d'Emile Combes.

* * *

J'espère encore du reste qu'il voudra n'accepter un tel héritage que sous bénéfice d'inventaire. Ne sent-il pas déjà qu'en agitant prématurément, dans sa déclaration ministérielle, la question d'Alsace, il a fait un pas de clerc? Je ne puis choquer son laïcisme en employant ce mot, puisque Emile Combes fut en son temps un clerc!

Après trois mois d'anxiétés françaises, M. Edouard Herriot déclare aux six cardinaux de France: "Il y avait les plus graves inconvénients à traiter sur la place publique des questions qui exigent de la patience et de la modération."

Que signifie cette phrase? Faut-il y voir un reproche à nos frères d'Alsace, qui ne tirent que se défendre, qui continueront à se défendre, et que nous aiderons? Ils ont vu, ces jours derniers, que M. Raymond Poincaré, que M. Alexandre Millerand, n'étaient pas hommes à oublier, à leur égard, les promesses d'antan; ils ne commencèrent de s'agiter, il y a trois mois que lorsqu'ils purent croire que la République voulait violer une parole d'honneur.

Cette phrase ministérielle, j'aimerais mieux l'interpréter autrement: j'aimerais mieux en induire que M. Herriot se repent d'avoir, en un jour de malheur, traité ces délicates questions dans ce Palais-Bourbon qui, sous l'actuelle législature, est inférieur en dignité à beaucoup de places publiques, — de les y voir traitées avant d'avoir causé, directement, avec les Alsaciens, avec les Lorrains.

"C'est à eux, dit-il en un autre endroit, qu'il appartient de régler directement avec le pouvoir central les problèmes si nombreux que pose le rattachement à la mère patrie". La majorité des représentants des deux provinces recouvrées n'a jamais parlé d'autre façon, mais il serait désastreux que M. Herriot, après avoir conversé avec le député, maire de Srasbourg, et avec lui seul, se flattât de savoir ce que veut l'Alsace.

Quels que soient les Alsaciens et les Lorrains avec lesquels il se propose de collaborer, je trouve dans son langage cet implicite aveu, qu'il eût fallu causer d'abord, avant de soulever dans une déclaration ministérielle d'aussi troublantes questions. La lettre des cardinaux de France n'eût-elle eu d'autre effet que d'amener sous la plume de M. Herriot les débuts d'un pareil aveu, il la faudrait saluer comme un bien.

Mais cette Alsace, pourquoi fait-il mine de la menacer, après ce premier mouvement de cordialité? Parlant des "encouragements" donnés à l'agitation alsacienne, il proclame que "le gouvernement les eût jugés intolérables s'il s'était placé dans l'hypothèse du Concordat". Regretterait-il par hasard d'avoir, le jour de son avènement au pouvoir, contesté qu'en Alsace le Cnocordat existât? Après l'avoir froissé comme un chiffon de papier, aurait-il rencontré près de lui quelques fonctionnaires impatients d'appliquer une fios de plus les articles organiques?

J'ai confiance en lui pour ralentir leur zèle. Mais qu'il y prenne garde! Ce Combes que ses amis lui montrent comme modèle avait trouvé je ne sais quelle délectation morose à se servir de ces armes-là contre ses anciens confrères d'Eglise; il y eut un premier Combes, un Combes manieur du Concordat, moins connu dans l'histoire que celui par qui le Concordat fut déchiré.

Si M. Herriot, redevenant subitement "concordataire" pour l'Alsace, se faisait là-bas l'imitateur du premier Combes, en même temps qu'il se laisserait glorifier, au Palais Bourbon, comme l'exéuteur testamentaire du second, j'estimerais, quoi qu'il en dise, que l'Alsace a beaucoup "à craindre pour ses cultes", et je me défierais grandement de l'"affection" dont il l'assure.

(Le Figaro) Georges GOYAU
de l'Académie Française

LA CULTURE MORALE

Au cours d'une conférence devant les membres du "Montreal Women's Club", M. Alfred-W. Martin, représentant la Société de Culture Morale de New York, a déclaré qu'il fallait attribuer à un entraînement moral défectueux dans les écoles le nombre considérable des divorces dans la république américaine.

D'après M. Martin, l'enseignement religieux dans les maisons d'éducation des Etats-Unis est trop fragmentaire et trop superficiel. Un système est nécessaire, en vertu duquel l'enfant sera instruit des choses de la morale au fur et à mesure qu'il progressera dans ses études. Ainsi, lorsqu'il aura terminé ses classes, le jeune homme et la jeune fille posséderont un corps de doctrine qui leur permettra de mieux se guider à travers les écueils et les dangers moraux de la vie. "A l'heure actuelle, conclut M. Martin, l'instruction morale est une quantité presque négligeable dans nos programmes scolaires."

Il est certain que l'absence d'un système de morale, établi sur des bases solides, ne peut que préjudicier considérablement à la formation des jeunes gens. Ils sont

(A suivre en page 4)

L'ANNEE SAINTE

L'Année Sainte est l'année du Jubilé que les chrétiens ont adoptée à l'instar de la religion juive. En effet, Jobel, en hébraïque, est la cinquantième année qui vient, selon ce que dit le Lévitique, après sept semaines d'années, mais disons que cette dérivation n'est pas approuvée par tous les savants. Quoi qu'il en soit, les Juifs l'ont appelée Jubilé du mot Jobel, mot qui signifie "corne de bouc" et qui devait être une trompette faite à la façon d'une corne et avec laquelle on annonçait aux fidèles cette époque de propitiation. Dans cette année, il était interdit de semer et l'on ne pouvait recueillir que ce que la terre produisait spontanément; chacun pouvait entrer en possession de ses biens, même s'il les avait vendus ou engagés, les esclaves pouvaient retourner libres chez eux, mais ces droits étaient réservés uniquement aux esclaves de race juive. Le premier jubilé hébraïque après la promulgation de la loi de Moise fut célébré dans l'année 1395 A.C.

Les chrétiens conservèrent les us et coutumes de ces Jubilés et ainsi le Jubilé chrétien fut et est encore le pardon de toutes les fautes temporelles où l'indulgence plénière et générale est donnée à ceux qui la demandent et se soumettent à certaines conditions spirituelles.

Le Jubilé peut être maintenant de deux qualités: romain ou extraordinaires; le premier, on le célèbre à Rome pendant toute l'année sainte; le second est promulgué par le Pape, pour des raisons particulières et dans des lieux déterminés. L'année Sainte par excellence serait la première de chaque siècle; mais après on donna ce nom à la cinquantième année et maintenant il est entendu qu'on la célèbre au commencement de chaque 25 années. Le jubilé romain est universel, il est promulgué le jour de l'Ascension; il commence la veille de Noel et dure jusqu'au même jour de l'année suivante. Un jubilé extraordinaire peut durer un mois ou même deux semaines; le jubilé romain doit toujours durer une année. Dans le jubilé romain on fait des cérémonies spéciales, comme l'ouverture de la porte sainte dans les basiliques les plus grandes, porte qui d'ordinaire est fermée et murée. Cette fonction est accomplie par le Pape lui-même ou par un cardinal désigné par le Pape. Le Pape, ou le cardinal, heurte à la porte avec un marteau en criant: "Ouvrez les portes de la justice" [illegible] que le fidèle, purgé de toutes ses fautes avec l'expiation du Jubilé est maintenant devenu digne de demander le prix de sa foi.

Le premier jubilé est dû au Pape Boniface VIII qui a été mis à l'enfer par le grand poète Alighieri, mais certainement plus par les raisons de ressentiments privés et politiques que par des sentiments inspirés par la justice.

On calcule qu'à ce jubilé vinrent trente mille personnes par jour et qu'à la fin de l'année [illegible] [illegible] de personnes avaient [illegible] [illegible] Rome Dante Alighieri fut de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Candidat a la Mairie

[illegible]

[illegible]

MORT DE MONSIEUR OVIDE PREFONTAINE

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Ovide Préfontaine, de Saint-Pierre, Man., décédé il y a quelques jours à l'hôpital de Saint-Boniface où il était depuis une semaine.

Né à Upton, P.Q., en 1863, M. Préfontaine était venu dans l'Ouest en 1880. Il s'est livré continuellement à l'agriculture, sauf pendant quelque temps où il fut également entrepreneur. Il était le frère de l'hon. Albert Préfontaine, secrétaire provincial.

Le défunt laisse sa femme, née Adeline Gratton, une fille, Laetitia, de Saint-Pierre; six fils: Hercule, de Montréal; Edouard, de Québec; Jean, en Floride; Charlemagne, de Winnipeg; Amédée, de St-Pierre; Eugène, de Carey, Man.

Le "Manitoba" prie la famille d'agréer ses respectueuses condoléances.

Les Socialistes mettent le Catéchisme à l'Index

Cologne. — La classification socialiste des livres religieux comme une littérature "obscène et pornographique" a soulevé l'indignation et de vigoureuses protestations de la part des catholiques de Bavière. Cet incident s'est produit lors de l'exposition du Livre, à Munich.

Les exhibits étaient divisés en deux catégories: la première comprenait les livres recommandés par les socialistes, et la seconde connue sous le nom de "Schun und Schmutzlitteratur", les livres [illegible] nuisibles aux gens de ne[illegible]. Un journal catholique, "Der Bayerische Kurier" a fait le commentaire suivant:

"Les Socialistes, naturellement, ont mis dans la catégorie de la mauvaise littérature les livres sur la guerre, la biographie des princes, etc. Nous ne discuterons pas ce choix bien que nous regrettions qu'ils aient un tel sens du développement historique. Nous regardons comme une abominable provocation des catholiques et une insolente dérision des sentiments de la population catholique, le fait qu'ils ont placé dans cette section le catéchisme en usage dans le diocèse de Munich."

Rôle de l'aviation dans la protection de nos cultures

Les Américains ont procédé ces dernières années à une étude méthodique de l'emploi des aéroplanes dans la lutte contre les parasites des cultures de coton. Ces essais extrêmement remarquables, méritent de retenir notre attention au moment où l'exploitation de cette plante industrielle fait l'objet dans nos colonies de travaux étendus.

Il s'agissait, dans l'Etat de l'O[illegible], de protéger les cultures contre les ravages de l'Anthonome (Anthonomus grandis) ou "Cotton Boll Weevil" et surtout contre ceux d'une chenille défeuillante (Alabama argillacea Hubn) ou "Cotton Leafworm". Des poudrages arsénicaux (arséniate de calcium) étaient effectués à l'aide d'avions, munis de distributeurs spécialement construits et les résultats obtenus ont été scrupuleusement contrôlés, tant au point de vue économique que pratique. Voici les conclusions intéressantes et même étonnantes auxquelles les expérimentateurs sont arrivés.

Les traitements par avion ont avantage à être effectués par temps calme et pour la région considérée, il y a intérêt à travailler seulement au début et à la fin de la journée: quatre heures de grand matin et trois heures à la tombée de la nuit. On évite ainsi les courants d'air et les brises chaudes du milieu du jour. Les analyses des parcelles traitées, combinées aux observations sur l'efficacité des poudrages en tant qu'insecticides, ont montré que le poison a sur les feuilles une adhérence et une uniformité qui sont impossibles à obtenir avec les poudreuses, pourtant très perfectionnées, traînées sur le sol. D'ailleurs la cause de cette surprenante adhésivité apparaît complexe et est mise spécialement à l'étude.

Des cultures isolées à proximité de bois ou d'habitations ont pu être parfaitement traitées sans danger pour les pilotes ou pour les agriculteurs. Après de nombreux essais, il est apparu suffisant pour obtenir une efficacité maximum contre les leafworms, de répandre seulement 2 à 4 livres d'arseniate de chaux par acre. Cette dose d'insecticide donne les mêmes résultats qu'une quantité double appliquée avec les poudreuses ordinaires. Bien plus, le traitement par avion agit non seulement sur les chenilles présentes lors de l'opération, mais aussi sur celles qui naîtront des oeufs précédemment pondus sur les feuilles.

Un des avantages inattendus de l'emploi des avions est celui de la possibilité des traitements urgents après un fort orage qui a lavé complètement les feuilles converties d'arseniate.

La Semaine Canadienne de l'Année Sainte à Rome

Un câblogramme de S. G. Mgr Gauthier, Archevêque Administrateur de Montréal, et actuellement en voyage officiel à Rome et en Europe, annonce à M. Jules Hone, organisateur du Pèlerinage National Canadien, que le Comité Romain de l'Année Sainte vient d'accepter définitivement la dernière semaine du mois de mai prochain comme Semaine Nationale Canadienne de l'Année Jubilaire.

Partant le 5 mai sur le "Melita" de la Compagnie du Pacifique Canadien, exclusivement et spécialement nolisé à l'usage des pèlerins, ces derniers, après avoir visité Bordeaux, Lourdes, Marseilles, Nice et Gênes, seront effectivement à Rome le 22 mai, pour y séjourner une huitaine. Après avoir assisté aux diverses cérémonies religieuses et avoir visité les sanctuaires de la Ville Eternelle, les pèlerins continueront leur route, s'arrêtant à Assise, la ville des souvenirs franciscains, à Florence, à Venise, à Milan et enfin à Paris. Le retour s'effectuera par Cherbourg.

La destruction du catholicisme est en train de tuer la France

[illegible]

CURIEUSE STATISTIQUE

New York — On vient de publier une curieuse statistique sur les nationalités par professions à New York.

Sur les 6 millions d'habitants de cette ville, 65 pour cent sont américains. Sur 60,000 vendeurs au détail de denrées alimentaires, de fruits et de fleurs, 54,000 sont d'origine grecque. Sur 17,311 pharmaciens et droguistes, 40 pour cent sont allemands, 30 pour cent Russes, 10 pour cent Italiens. Les bouchers sont en majorité Allemands. Presque tous les pâtissiers sont Hellènes. Les 440 crémeries où l'on déjeune et les 332 cafés économiques sont aux mains des étrangers.

On estime que si l'émigration continue pendant dix ans dans la proportion des dix dernières années, il n'y aura plus à New York que 40 pour cent de la population parlant l'anglais. Il y a plus de Russes dans cette ville qu'à Petrograd, plus d'Italiens qu'à Naples. Quant aux Allemands et aux Austro-Hongrois, ils ne cessent d'y affluer.

Paris, on le voit, n'est pas la seule "Cosmopolis" du monde.

FURONCLES

"Il y a environ trois ans, j'eus énormément de furoncles, spécialement derrière le cou," écrit M. Roy Usher de Sullivan Lake, Alta., Can. "Environ deux bouteilles de Novoro du Dr Pierre m'ont amené un soulagement complet."

Ce célèbre remède végétal débarrasse le système de ses impuretés et a un effet salutaire sur la circulation du sang. Il n'est pas vendu aux pharmaciens mais procuré directement par le Dr. Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill.

Livré exempt de douane au Canada.

INCAPABLE DE DORMIR LA NUIT

Douleurs et Maux de tête soulagés par le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham

Dublin, Ont. — "J'étais faible et irrégulière, avec douleurs et maux de tête, et incapable de dormir la nuit. Les lettres lues dans les journaux m'ont engagée à l'essayer, car je voulais devenir mieux. Les résultats ont été bons, car je suis bien plus forte, et ne souffre plus des vilains maux de tête d'autrefois et suis plus régulière. J'engraisse tout le temps et dis à mes amies quel genre de remède je prends. Utilisez ma lettre pour aider aux autres."—Mme James Racho, Casier 12, Dublin, Ontario.

Une Garde-Malade de Halifax Recommande

Halifax, N.E.—"Je suis garde à la maternité, et ai recommandé le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham à plusieurs femmes sans enfants, ainsi qu'à celles qui ont besoin d'un tonique. Je suis anglaise et mon mari est américain, il m'a parlé de Lydia E. Pinkham, en Angleterre. J'aimerais avoir un ou deux exemplaires de vos livres sur les maladies féminines. Je garde celui que j'ai pour le prêter. Je répondrai aux lettres demandant des renseignements sur le Composé Végétal, avec plaisir."—Mme S. M. Coleman, 24 rue Uniacke, Halifax, Nouvelle-Ecosse.

HERITIERS DEMANDES

On cherche les héritiers disparus dans le monde entier. Beaucoup de personnes vivant dans une pauvreté relative, sont riches sans le savoir. Vous en êtes peut-être. Demandez-nous le livre-index "Missing Heirs and Next of Kin" contenant une liste authentique des héritiers disparus et des propriétés non réclamées, annoncées ici et ailleurs. L'index des héritiers disparus, que nous vendons, contient des milliers de noms qui ont paru dans les journaux américains, canadiens, anglais, écossais, irlandais, gallois, allemands, français, belges, suédois, indous, coloniaux et autres, insérés dans les journaux par des avocats, exécuteurs et administrateurs. Cet index contient aussi une liste des Cours de Chancellerie de l'Angleterre et de l'Irlande et une autre des dividendes non réclamées de la "Bank of England". Votre nom ou celui d'un aïeul peut être sur cette liste. Envoyez immédiatement $1.00 (une piastre) pour ce livre.

INTERNATIONAL CLAIM AGENCY
Dept. 594
PITTSBURGH, PA., U. S. A.

LA CULTURE MORALE.

(Suite de la Page 1)

comme des navires sans boussoles. Animés des meilleures intentions, très bien préparés par ailleurs, ils errent dans la nuit parce qu'on ne leur a pas fourni les moyens de se conduire. Dès lors, doit-on s'étonner que les naufrages et les catastrophes soient aussi fréquentes? Il n'en saurait être autrement.

Pour nous du Canada, et particulièrement de la province de Québec, réjouissons-nous de ce que la plaie du divorce ne nous ait pas encore atteints. Mais, d'autre part, comprenons bien que la plus efficace des protections contre semblable fléau consiste dans la pratique des vertus morales qui distinguaient nos ancêtres et qui faisaient leur honneur en même temps que leur force. Attachons-nous à bien connaitre nos devoirs, non seulement envers nous-mêmes et nos familles, mais encore envers la société. Une morale saine et fidèlement observée dans tous les foyers assure la grandeur et la prospérité d'une nation, autant et plus peut-être que les ressources naturelles les plus abondantes et les établissements industriels commerciaux et financiers les plus considérables.

(La Presse.)

LA GARENNE COLOMBES!...

S'il n'y avait pas de franc-maçonnerie, notre pays serait le plus beau pays du monde.

La France est un joyau aux tons les plus variés, aux éclats les plus riches, aux délicatesses les plus exquises.

Prenez une carte, tous les départements s'offrent à vous, avec leur intérêt et leur beauté.

La Savoie fière de ses lacs et de son Mont-Blanc... la Côte d'Azur, la jolie côte basque, qui devrait trouver un autre nom que celui de Côte d'Argent... les vignobles royaux de la Bourgogne et du Bordelais... les vertes prairies de Normandie, les paysages apaisants de la Loire... les lignes religieuses d'Alsace et de Bretagne... la beauté chaude et chantante de la Provence, etc... que sais-je moi! tout ici sollicite ma plume...

* * *

Mais ces beautés-là, beautés physiques, trésors des souvenirs et des traditions, le Français les connait peu, et à part quelques Syndicats dits... d'initiative... on ne remue pas ce petit doigt pour les faire apprécier.

* * *

Ce mois-ci, un de mes amis belges m'a stupéfié.

Il venait d'écrire à l'Agence Cook pour demander des renseignements sur une petite ville très célèbre de l'Ouest. On lui répondit "qu'on n'avait rien dans les dossiers de l'Agence à son sujet."

La chose lui parut invraisemblable. Il fit le voyage de Paris pour la vérifier.

Et c'était vrai, la jolie petite ville ne s'était jamais donné la peine de faire même un petit guide, où il y aurait un peu de sa très belle histoire.

Autre fait: j'arrive de Normoutier. Cette île de beauté possède un château unique, lié depuis toujours à sa vie. Ce château remonte, par ses origines, à l'abbé Hilbold qui, vers 830, construisit une forteresse où se réfugiait la population, quand la vigie signalait les Normands.

C'est devant lui que fut fusillé d'Elbé.

Sa massive silhouette est la caractéristique même de l'île.

Or, sans une réaction énergique du brave maire actuel, ce château était vendu en douceur, et démoli, comme une quelconque vieille boite à loyers.

* * *

Et puisque je cite cet exemple, je le conserve, et j'ajoute que ce château, comme des milliers d'autres en France, pourrait très facilement, et devrait être une source continuelle de revenus pour le pays.

Dans la salle du bas, on ferait — et avec quelle aisance — un beau musée de peinture. Le concours de l'Etat et des nombreux peintres qui fréquentent l'île, est ici assuré d'avance, sans compter celui des fervents amis de ce coin de rêve.

Au premier étage, on mettrait les souvenirs de la Révolution. Hélas! on n'aurait que l'embarras du choix!

Au second, on ferait, comme au musée de Lourdes, des reconstitutions d'intérieurs vendéens et de pêcheurs: on y ajouterait une exposition des coiffes et des costumes. On y vendrait des notices, souvenirs, cartes postales, etc.

Et on demanderait deux francs d'entrée à tous les étrangers et pas un ne protesterait.

Or, on entre dans cette ruine grandiose, comme dans un moulin.

Or, les souvenirs qui subsistent encore ici, sont déposés à la mairie.

Naturellement, personne ne le sait, et personne n'y va.

Multipliez cela par toute la France.

J'ai voyagé jadis avec un directeur d'Agence Cook.

Sa conversation était pleine d'intérêt.

Un soir, à Kairouan, sur la terrasse, je lui posais une question:

— Combien de fois avez-vous fait le tour du monde?

— Cinq fois.

— Vous avez vu des pays admirables...?

— Des pays de rêve! Colombo, l'Inde, Haïti, telle île du Japon... une féerie!

— Quand vous prendrez votre retraite, si votre agence vous offrait de vous y installer, lequel de ces pays de rêve choisiriez-vous pour y finir vos jours?...

Je le vois encore, mon petit bonhomme, sec et nerveux: il se leva d'un bond, et s'écria, oh! sans une seconde d'hésitation:

—La Garenne-Colombes!!

Or, La Garenne-Colombes est un populeux faubourg de l'immédiate banlieue parisienne.

Conclusion: notre France est un pays de rêve.

Seulement, comment en jouir, même pendant les vacances, quand arrivent les journaux... quand, devant les heureux enfants d'un calme, et tranquille, et religieux village on lit tout à coup que "le couvent maçonnique, Conseil secret du gouvernement, a décidé la suppression de la liberté scolaire"!...

Ou bien encore, comme on l'écrivait:

"Qu'il faut vendre, pour quelques milliards, l'Alsace à la Prusse..." parce que la vieille et douloureuse province fait des difficultés pour livrer ses enfants à ce monsieur primaire, et neutre, et laïque, qui s'appelle: l'instituteur.

Pauvre cher grand pays!...

(La Croix) Pierre L'ERMITE

LA QUESTION EST BIEN POSEE

En France, comme un peu partout aujourd'hui, le dépeuplement des campagnes au profit des villes inquiète tous ceux qui ont souci de l'avenir.

Un confrère parisien nous présente une analyse bien raisonnée sur les causes de ce phénomène:

Quel est le sort du paysan? S'enrichit-il? S'il s'enrichit, pourquoi les campagnes sont-elles désertées? Pourquoi surtout le travailleur préfère-t-il l'usine qui, elle, ne l'enrichit pas?

Distinguons entre le petit propriétaire et le salarié des champs. Le propriétaire, ne ménageant ni son temps, ni sa peine, trouve d'abord à vivre et ensuite à céder sa récolte et son bétail de telle sorte que, ses impôts acquittés et ses frais d'entretien généraux assurés, tant pour lui que pour son cheptel mort et ses immeubles, la plus grande partie de ses ventes lui reste entre les mains pour rémunérer, une année dans l'autre, le capital investi. Mais pour gagner cet intérêt, il faut qu'il exploite en famille avec l'ardeur que provoque l'ambition personnelle. S'il recourt à la main-d'oeuvre domestique, son bénéfice est rongé. Pourquoi? Parce que, si, par un artifice de comptabilité, le paysan s'attribuait un salaire à lui-même et à ses enfants — salaire payé en nature et en argent — les résultats de son exploitation suffiraient tout juste à couvrir le dit salaire, ne laissant au capital engagé qu'un pourcentage minime. La preuve en est que, si vous dissociez le capital et le travail entre le propriétaire et le fermier, le capital est à peu près sacrifié dans la répartition des produits, eu égard au taux normal de l'argent. Cette dissociation décourageante, le paysan la fait quand il prend un domestique dont le prix compense le rendement. Aussi s'en passe-t-il en réduisant son entreprise à ce qu'il peut faire par ses propres moyens. Pour commencer, il abandonne le labourage au profit du pâturage, moins ardu.